

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 15 décembre 2025

Finances

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

**Zone de police "Ardennes brabançonne" (Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Incourt) -
Compte 2024 - Approbation.**

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30;

Vu les dispositions légales et réglementaires en la matière notamment la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, l'Arrêté Royal du 05 septembre 2001 et ses modifications ultérieures, qui porte le règlement général de la comptabilité de la police locale ainsi que les circulaires PLP 9bis et PLP 33;

Vu la délibération du Conseil de Police du 4 novembre 2025 décidant d'arrêter les comptes annuels (compte budgétaire, bilan et compte de résultats) de l'exercice 2024, se clôturant comme suit :

1. Compte budgétaire :

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés		9.882.350,85	262.589,30
Non-valeurs et irrécouvrables	=	0,00	0,00
Droits constatés nets	=	9.882.350,85	262.589,30
Engagements	-	9.035.818,59	262.589,30
Résultat budgétaire	=		
Positif :		846.532,26	0,00
Négatif :			
Engagements		9.035.818,59	262.589,30
Imputations comptables	-	8.908.440,78	138.793,56
Engagements à reporter	=	127.377,81	123.795,74
Droits constatés nets		9.882.350,85	262.589,30
Imputations	-	8.908.440,78	138.793,56
Résultat comptable	=		
Positif :		973.910,07	123.795,74
Négatif :			

2. Bilan au 31/12/2024 :

Actifs immobilisés	4.451.677,80
Actifs circulants	2.346.184,04
Total de l'actif	6.797.861,84

Fonds propres	4.698.575,05
Provisions	0,00

Dettes	2.090.342,79
Compte de régularisation	8.944,00
Total du passif	6.797.861,84

3. Compte de résultats au 31/12/2024 (avant affectation du boni de l'exercice) :

Résultat d'exploitation	458.091,52
Résultat exceptionnel	99.513,81
Résultat de l'exercice	557.605,33

Vu l'avis de légalité demandé au Directeur financier en date du 06 novembre 2025 ;
Vu l'avis favorable du directeur financier rendu en date du 12 novembre 2025;

Sur proposition du Collège communal;

DECIDE :

- Article 1. D'approuver les comptes annuels (compte budgétaire, bilan et compte de résultats) de l'exercice 2024 de la zone de police "Ardennes brabançonnnes" (Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Incourt).
- Article 2. La présente délibération sera transmise au Conseil de Police et à l'Autorité de tutelle pour disposition.